



Demande Pension alimentaire quelques années après ?

Par **sofia31**, le **07/08/2016** à **11:21**

bonjour,

j'ai besoin svp d'un précieux conseil

je suis séparée depuis 2012 d'avec mon conjoint avec qui j'ai eu deux enfants, nous sommes passées évidemment devant le JAF pour la "garde" des petites, garde classique: 1 week end sur deux, et moitié des vacances, autorité parentale partagé, en 2012 mon conjoint ne travailler pas et avez de faibles revenus et donc le JAF n'a pas demander de pension alimentaire, un an après il a retrouver un travail a mi-temps, et vu son travail précaire je n'ai pas fait une demande pour une pension....de son coté il participe tout de même au financement pour les enfants: assurance, achat vestimentaire, cadeaux, loisirs, voyages scolaire, Etc....

mais je désirai savoir si l'envie me prend de demander une pension alimentaire, ainsi que tous le retard depuis 2012 ? il n'y a pas prescription? et peut être peut on me reprocher de pas avoir fait de "demande" avant

Merci de vos conseils [smile3]

Par **fabrice58**, le **07/08/2016** à **11:39**

Le JAF n'a pas à demander quoi que ce soit, c'est à vous de le faire.

Il n'y a pas de "retard" puisque votre ex n'avait aucune obligation.

Ce n'est normalement pas une "envie" mais un besoin, pour vos enfants, vous pouvez donc demander une pension à partir de maintenant, sans retour en arrière mais c'est le JAF qui décide en fonction des possibilités du père et des besoins des enfants.

cdt

Par **sofia31**, le **07/08/2016** à **11:47**

Re-

merci! pour votre aide!

par contre je peu pas demander (même si il avez un bon salaire)la pension alimentaire depuis qu'il a commencer a avoir un travail...cet a dire 2013 ? si je vous comprend bien je ne peu que demander une pension qu'en date de ma demande, ou de l'accord du JAF ?

Cordialement

Par **fabrice58**, le **07/08/2016** à **12:06**

Il n'y a aucune limite à ce que vous pouvez demander, c'est le JAF qui décide et c'est là qu'on pourra vous "reprocher" d'avoir attendu 3 ans alors que vous saviez que la situation financière de votre ex s'était améliorée.

Cela pourra signifier que vous n'aviez pas besoin de plus d'argent pour vos enfants.